



## **CURRICULUM VITAE**

**Didier Lecomte**

### **Etat civil**

Né le 3 mars 1961 à Louviers (Eure)

Demeurant 21 rue de la Maladrerie, 60530 Montchavert

Avocat ; Prestation de serment le 3 mai 1990

Spécialisé en droit fiscal et droit des sociétés

### **Diplômes**

Docteur en droit

Habilité à diriger des recherches

### **Activités en lien avec la profession**

Membre du Conseil de l'ordre du barreau du Val d'Oise depuis 2005

Bâtonnier de l'ordre des avocats du Val d'Oise en 2011 et 2012

Président de la CARPA du Val d'Oise de 2014 à 2023

Membre du bureau de la Conférence des Bâtonniers de France et d'outre-mer de 2013 à 2018

Vice-président de la Conférence des Bâtonniers de France et d'outre-mer en 2018

Membre du Conseil national de l'aide juridique (CNAJ) de 2016 à 2022

Expert (affaires économiques) auprès du Conseil des barreaux européen de 2017 à 2021

Vice-président de l'HEDAC 2020 et 2023

### **Activités en lien avec l'enseignement**

Chargé d'enseignement à l'Université Paris 13 et à l'Université de Cergy-Pontoise de 1991 à 2007

Maître de conférences associé à l'Université de Cergy-Pontoise depuis 2008

Membre fondateur de l'Institut Internationale de Science fiscale (2ISF)

Membre du comité de rédaction de la revue européenne et internationale de droit fiscal (REIDF). Cette revue a été créée par l'institut 2ISF éditée par BRUYLAND, filiale de Francis LEFEBVRE éditions.

Membre du groupe de réflexion près la fondation pour le droit continental dans le cadre de l'élaboration de l'indice de sécurité juridique (2015)

Membre du programme européen TEMPUS TACIS 2004-2009 sur les politiques fiscales dans 8 Régions de Russie centrale » (référence JEP 23129, habilité par la Commission européenne pour 3 ans, impliquant l'Allemagne, la France, l'Italie, la Russie). L'objet de ce programme consistait à faire connaître le droit continental par opposition au droit anglo-saxon. Ce qui se traduisait par des cours à l'université d'Orel (sud de Moscou) ainsi que par des colloques

Interventions en Algérie et en Tunisie, selon le même mécanisme et le même objet que le projet TEMPUS de 2008 à 2014 (Université de SFAX et Université d'Oran), le tout sous l'égide de l'Université Paris 13

Codirection franco-algérienne d'une thèse en fiscalité, soutenue en 2018 à l'Université d'Oran et à Cergy en 2020.

### **Activités extra-professionnelles**

Vice-président de l'association INITIADROIT. L'objet de l'association, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, consiste à envoyer des avocats dans les collèges et lycées afin d'y faire connaître les notions de droit, de justice et de civisme, le tout en lien avec le droit continental

Membre du bureau (président ou secrétaire général) de l'association amicale sarcelloise sportive pendant 25 ans.

## PUBLICATIONS ET TRAVAUX

<b>2022</b>	<p>Livre, La comptabilité, la fiscalité, l'analyse financière, Guide pratique du juriste, Bruylant 2022, 500 p.</p> <p>Colloque Angers 8 décembre 2022, Les nouvelles normativités, L'harmonisation des normes comptables internationales, historique et enjeux (à paraître).</p> <p>La relation comptabilité et fiscalité, REIDF 2022, n° 4.</p> <p>Les distributions irrégulières des sociétés, REIDF 2022, n° 2.</p>
<b>2021</b>	<p>Les capitaux extérieurs dans les cabinets d'avocats, Dalloz actualités, 8 nov. 2021.</p> <p>Le(s) secret (s) professionnel (s) et la démocratie, quel rapport ? REIDF 2021, n° 4.</p> <p>Colloque, la TVA intracommunautaire à l'ère numérique, Comment évaluer la fraude à la TVA.</p>
<b>2020</b>	<p>Réflexion sur le rapport Perben relatif à l'avenir de la profession d'avocat, Dalloz 11 nov. 2020, 549.</p> <p>Le praticien et les abus de droit, entre inquiétude et sérénité, REIDF, n° 4</p> <p>Le legal privilege ou l'avocat salarié en entreprise comme critère de compétitivité économique, Dalloz avocats, n° 2 février 2020.</p>
<b>2019</b>	<p>Regard sur les alternatives à la facturation au temps passé, Dalloz avocats, n° 4 avril 2019.</p> <p>La notation des avocats, Essai et prospective, Dalloz avocats, n° 10, octobre 2019.</p> <p>La France sauvée de l'hégémonie américaine par les juristes d'entreprise, Dalloz avocats, Dalloz avocats, n° 8-9, Août-septembre 2019.</p>
<b>2018</b>	<p>La lutte contre l'évasion fraude et l'«évasion fiscale, le cas des conseillers fiscaux : quand le néoparler orwellien saisit le droit fiscal. REIDF 2018, n0 4.</p> <p>Les deux réserves du Conseil Constitutionnel à propos des poursuites pénales pour fraude fiscale : une avancée mais dans le brouillard, REIDF 2018, n° 1.</p>
<b>2016</b>	<p>Optimisation fiscale versus optimisation budgétaire, l'exemple de l'article 212-1 b du CGI, REIDF 2016, n° 4</p>
<b>2015</b>	<p>Le délit de fraude fiscale, le cas de la fraude carrousel en collaboration avec Madame Laurence Vapaille, REIDF 2015, n° 1.</p> <p>L'avocat fiscaliste et l'optimisation fiscale, REIDF 2015, n° 4.</p>
<b>2014</b>	<p>Aide juridictionnelle, de l'irrationalité encore ! Gaz. Pal.29 – 30 août 2014.</p> <p>Une façon de voir le système de l'aide juridictionnelle ou, comment ne jamais résoudre la question, Gaz. Pal. 13 - 14 juin 2014.</p>
<b>2013</b>	<p>Le quotient familial, quelle pertinence pour prendre en compte les charges de famille, in Colloque Paris, Faut-il réformer l'impôt sur le revenu ? sous la direction de Laurence Vapaille, L'Harmattan, Coll. Finances publiques, 2008, p. 207 à 223.</p>

**2012**

L'avocat salarié en entreprise, la somme de toutes les faiblesses, Lexbase, n° 136 du 24 octobre 2012, 16 pages.